Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

LE MINISTRE,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Paris, le 23 JUIN 2015

N/Réf : CE 0727090
V/Réf : VR/110315

Monsieur le Député-Maire,

Par courrier en date du 11 mars 2015, vous avez de nouveau appelé mon attention sur les dates et les épreuves orales et pratiques pour les candidats aux différents Baccalauréats professionnels agricoles du département des Hautes-Alpes pour la session 2015.

Dans un souci d'aider les familles à s'organiser et à limiter le coût financier des déplacements, tous les élèves du département des Hautes-Alpes ont été regroupés par filière sur un même centre d'examen pour passer les épreuves communes, afin de favoriser le covoiturage par exemple.

Pour les épreuves spécifiques, et afin de ne pas multiplier les centres d'examens, un seul centre a été choisi par examen pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, en fonction de leur dimensionnement par rapport au nombre de candidats.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que cette année, l'ensemble des candidats des Baccalauréats professionnels agricoles sont convoqués à proximité de leur lieu de résidence, à l'exception des candidats au Baccalauréat professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole option système à dominante élevage, du fait du faible effectif. Ces derniers sont convoqués à NIMES, avec les candidats de l'interrégion Sud-Ouest.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Stéphane LE FOLL

Monsieur Joël GIRAUD
Député des Hautes-Alpes
Maire de l'Argentière-La Bessée
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Ref: 0727090 - CE
Date : 24/03/2015
CHIKLI Sandrine